

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LIBRARY

BIBLIOTHÈQUE

Scientifiques, Politiques et Littéraires.

Vol. 8.

MONTREAL, MARDI, 2 DECEMBRE 1845.

No. 93

DE LA DESTRUCTION DES ORDRES RELIGIEUX, EN FRANCE,
AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

(Troisième article.)

SUITE ET FIN.

La constance des réguliers et surtout des religieuses ne causa pas aux factieux un dépit moins violent: ils mirent en usage pour la fatiguer et la vaincre, les vexations, les tracasseries de tout genre, les injures, les calomnies, l'imposture et d'autres moyens plus honteux encore qui échouèrent également devant la conscience des persécutés. Ils crurent que la promesse d'une riche pension serait plus efficace. C'est pourquoi dans les discussions que nécessita la nouvelle position des réguliers, ils donnèrent la priorité aux apostats et leur promirent un sort plus heureux; "car, disait Mirabeau, accorder un sort plus favorable aux religieux qui sortiront du cloître qu'à ceux qui y resteront, c'est se servir d'un moyen très-légitime et très-innocent de faire évacuer les monastères..."

Ces débats présentèrent une circonstance sur laquelle M. Prat appelle l'attention de ses lecteurs, et qui est en effet digne de la fixer.

"L'assemblée, dit-il, par son décret du 13 février, avait consommé l'œuvre de destruction que la magistrature d'un autre règne avait commencée sur la Compagnie de Jésus.

"Ce corps illustre, objet éternel des fureurs de l'impunité, avait été immolé par les parlements aux haines du jansénisme et de la philosophie. Il en restait encore quelques débris qui disséminés dans le royaume, protestaient par leurs vertus soumises contre les calomnies dont ils étaient les innocentes victimes, et portaient partout avec eux un témoignage involontaire de l'injustice de leurs oppresseurs. Le sort de ces vénérables proscrits et le souvenir de leurs services excitaient les sympathies des âmes généreuses. Plusieurs fois leur nom avait retenti à la tribune: l'évêque de Nancy, l'abbé Maury avaient évoqué le souvenir de leur gloire avec celui de leurs malheurs. Mais occupés à défendre, dans l'assemblée, les droits et l'existence de la religion catholique elle-même, ils eurent cent fois l'occasion de gémir sur leur oppression, et jamais la liberté de réclamer leur rappel. Ils n'auraient pas même pensé à demander à l'assemblée pour ces religieux une pitié que ceux-ci ne sollicitaient point, si par une excentricité qu'on peut à peine s'expliquer, les orateurs de la gauche n'eussent pris l'initiative. Tandis que le parti anti-catholique délibérait sur les frais des funérailles de l'état religieux qu'il venait d'immoler arbitrairement à sa haine, plusieurs de ces coriphées firent la motion expresse que les Jésuites participeraient aux faveurs qu'il allait accorder aux religieux sécularisés... Les Jésuites étaient malheureux et victimes de l'injustice, leur sort fournissait un texte abondant de condoléances philanthropiques et de déclamations contre le despotisme de l'ancien régime. C'est pourquoi l'abbé Grégoire s'écriait: "Parmi les cent mille vexations de l'ancien gouvernement qui a tant pesé sur la France, on doit compter celle qui a été exercée sur un ordre célèbre, sur les Jésuites; il faut les faire participer à votre justice." Le premier acte, reprenait le protestant Barnave, le premier acte de la liberté naissante doit être de réparer les injustices du despotisme. Je propose une rédaction de l'amendement en faveur des Jésuites." L'amendement de Barnave fut adopté à l'unanimité. (Moniteur, séance du 19 février 1790). Le Journal de Paris, alors rédigé par Garat, Condorcet et Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, s'associa à cet acte de réparation; et rendant hommage à Lavie, qui déjà, dans une séance précédente, avait réveillé un souvenir que le temps semblait avoir effacé, il ajoutait: "Au moment où les législateurs de la France décrétaient cette destruction universelle des ordres religieux, il avait prononcé le nom des Jésuites: il avait rappelé leurs malheurs oubliés; il avait appris en quelque sorte à l'assemblée nationale qu'il existait encore de ces infortunés qui avaient été sacrifiés, non pas à la liberté, non pas à la raison et à la patrie, mais à l'esprit de parti, mais à la vengeance, mais à des haines implacables."

"D'après Grégoire, Barnave, Lavie et toute l'assemblée constituante, la suppression des Jésuites fut une vexation, une injustice du despotisme qu'il appartenait à la liberté de réparer. Nous prenons d'abord acte de l'aveu, et nous demandons ensuite s'il y a quelque chose de plus ressemblant à l'arrêt des parlements qui proscrivait les Jésuites, que le décret de l'assemblée, qui supprimait tous les ordres religieux? Si le premier n'est pas juste, le second l'est-il d'avantage? Si les parlements commirent un acte d'iniquité, l'assemblée, en les imitant, se montra-t-elle plus équitable? Ces deux actes

sont identiques; ils méritent donc les mêmes qualifications, et, d'après les chefs du parti anti-catholique, il faut les flétrir de celles des vexations et d'injustices du despotisme."

Nous recommandons ce passage à M. Thiers: cette honorable député a-t-il bien pensé qu'en évoquant de nos jours sur les Jésuites les vieux arrêts des parlements, il appelait sur nous les cent mille vexations de l'ancien gouvernement qui a tant pesé sur la France?—Qu'il abdiquait l'héritage de l'Assemblée constituante pour se faire le héraut des injustices du despotisme?—Les parlements, disent Grégoire, Barnave, Lavie et Condorcet, ont exercé une cruelle vexation, un injuste despotisme sur les Jésuites; ils les ont immolés à des haines implacables; il faut que la liberté et la justice réparent l'iniquité des parlements; et le vote unanime de l'Assemblée nationale proteste contre l'acte de l'ancienne magistrature. Les anciens parlements, reprennent à leur tour MM. Thiers, Odilon Barrot et Dupin, ont porté contre la Société de Jésus, des arrêts de proscription, il faut les faire revivre; et tout le parti libéral répète le cri de mort contre les Jésuites. Il faut convenir que, depuis l'Assemblée constituante, la justice et la liberté ont bien rétrogradé. Mais l'Assemblée constituante elle-même précipitait la liberté dans une voie où elle devait trouver les chaînes dont les radicaux veulent aujourd'hui la charger. Après avoir statué sur le sort des apostats, elle déclara sur la disposition des biens ecclésiastiques déclarés nationaux, pour forcer les autres religieux à évacuer leurs monastères. Le parti qui tyrannisait l'Assemblée enleva ensuite au clergé séculier l'administration de ses biens, quoique les évêques, Maury, l'intrepide Cazalès et d'autres nobles députés lui eussent, au danger de leur vie, prouvé l'injustice de ses procédés. Les députés de la droite en appelèrent à la France de cette inique décision. Les provinces, indigènes des opérations de la gauche, unirent leurs réclamations à la protestation solennelle de la minorité, tandis que l'audace des ennemis de l'Eglise, excitée soit par le discours, soit par les agens de la faction, se porta, en quelques contrées, aux derniers excès contre les catholiques.

Les opérations subséquentes de la majorité n'étaient guère propres à calmer cette terrible fermentation. Les ordres religieux étaient proscrits, et l'Eglise, comme une place ouverte de toute part, se trouvait exposée sans défense aux attaques de ses ennemis. Ceux-ci jugèrent qu'il était temps d'en consommer la ruine. Alors sortit du comité ou du club janséniste ce monstrueux ouvrage, qui sous le nom de Constitution civile du clergé, appliquait à l'Eglise les prétentions que, depuis plus de quarante ans, le pouvoir civil exerçait sur l'état régulier, et introduisait l'anarchie dans l'ordre hiérarchique, la confusion dans la discipline, la profanation dans le sanctuaire, l'incertitude le trouble et la division dans les rangs des fidèles. Dans ce plan de culte la religion était tout au plus un instrument d'administration civile; et ses ministres, séparés du souverain Pontife, indépendants les uns des autres, dépendant de la masse du peuple électeur, et réduits au rôle de fonctionnaires publics, ne devaient plus recevoir des ordres que de la police, et ne puiser leurs inspirations que dans la pensée gouvernementale. La conduite si courageuse du clergé français, qui préféra l'exil et la mort à l'infidélité qu'on lui proposait, fit justice, on peut le dire, pour toujours, de toute constitution civile du clergé.

Quant aux ordres religieux, leur destruction était décrétée; la constitution civile du clergé ne s'en occupait plus que pour disperser ceux que la conscience et l'amour de la vertu retenaient encore dans leurs couvens ou leurs monastères.

Le parti qui avait eu le courage de produire cette œuvre au grand jour, eut encore l'audace de l'adopter et de la défendre à la face du monde civilisé; et, comme s'il eût tenu à montrer que, dans l'Assemblée, il en était seul l'auteur, il fit décréter à plusieurs reprises que le côté droit ne serait point entendu dans cette affaire. Les évêques, les prêtres et les députés catholiques à leur tour, laissant à la faction toute sa honte, protestèrent plusieurs fois par l'organe de Mgr. l'évêque de Clermont, qu'ils ne prendraient aucune part aux délibérations de la gauche sur cette question, qu'ils regarderaient comme non venu le décret qui résulterait de ses déclamations contre l'Eglise. Cependant, ce décret était le signal du schisme: il était urgent de le prévenir en éclairant la conscience des fidèles; c'est pourquoi les évêques de l'Assemblée publièrent une Exposition des principes sur la constitution civile du clergé, qu'adoptèrent les autres évêques du royaume. Cette union fit la force du clergé et offrait aux fidèles une règle sûre de conduite au mi-

lieu du schisme qui se déclarait. La faction, qui n'avait peut-être pas trouvé dans sa conscience le pressentiment de la courageuse attitude du clergé, voulut lui imposer par force sa nouvelle religion, elle qui avait décrété la liberté de tous les cultes. Elle exigea donc de tous les membres du clergé qu'ils prêtassent serment de fidélité à sa constitution civile. Les évêques et les prêtres de la droite répondirent à cette infâme motion par un énergique refus que répéta l'immense majorité du clergé du royaume. Dès lors le parti anti-catholique se trouva en lutte avec la religion; et amené par l'opiniâtreté même de son injustice à tourmenter la vertu ou à briser, par des supplices barbares, les cœurs qu'il ne pouvait pas intimider. Il chassa d'abord de leurs sièges ou de leurs presbytères les évêques et les pasteurs légitimes; il mit à leurs places de lâches ministres recrutés parmi ces partisans de la démocratie cléricale qui avaient déjà tenté dès cette époque d'introduire dans la constitution de l'Eglise les désordres politiques, et des systèmes d'indépendance impossibles à réaliser en dehors de l'anarchie, ou parmi ces vils rebuts de l'état religieux que leur institut avait rejétés avec horreur de son empire. Son clergé ainsi formé, le parti dut encore lui créer des ouailles; mais la foi des peuples alors instruits des principes de la religion, se leva devant lui comme un obstacle insurmontable. Les maisons religieuses que la violence n'avait pas détruites, remplirent les espérances que l'Eglise avait fondées sur elles. Les intrus accompagnés de leurs bandes sacrilèges purent bien en briser les portes et y pénétrer, mais jamais ils ne purent en emporter aucune adhésion.

Les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettent pas de reproduire quelques-uns des admirables traits de constance que M. Prat a recueillis et consignés dans l'*Essai historique*. C'est dans ce travail, au reste, qu'il faut voir l'ensemble d'un tableau dont un extrait ne pourrait donner qu'une trop faible idée.

Le courage des évêques, des prêtres, des religieuses, des réguliers, enveloppés dans les mêmes malheurs, prit un caractère sublime lorsque l'Assemblée législative ayant armé les passions que la constituante avait déchainées leur livra ces admirables confesseurs. Alors commencèrent dans la capitale ces massacres de septembre, prétendus affreux de tant d'autres forfaits. Les clubs des provinces, qui étaient dans le secret de la conjuration, renouvelèrent ces horreurs dans tous les lieux où ils sont établis, et dans la France entière, un sang pur, ruisselant sous des haches homicides, expie les forfaits de la nation.

« Cependant les peuples voisins, les regards fixés sur la France, contemplaient avec effroi les scènes épouvantables qui la désolaient. A l'exemple du Père commun des fidèles, tous tendaient les bras aux prêtres, aux réguliers, aux religieuses échappés à une terre qui dévorait ses habitants. Mais sous la Convention tout espoir fut interdit au malheur : la France sembla se changer en une vaste prison où l'on ne voyait plus que des poignards, des échafauds, du sang humain, des têtes décollées, des cadavres mutilés : la mort planait sur elle ; au milieu du silence de la terreur, des hommes à figures atroces, accompagnés de la guillotine, parcouraient les provinces épouvantées, cherchant et tuant tous ceux qu'ils soupçonnaient ne point partager leurs fureurs, ou désirer un autre ordre de choses ; et, à ce titre, vouant au dernier supplice les religieux, les ecclésiastiques et les citoyens qui croyaient encore à la vertu. »

L'heure de la justice sonna pour les bourreaux. Dieu ne confia qu'à eux-mêmes le soin de sa vengeance. Les factions divisées exercèrent sur elles-mêmes cette rage de massacre qui avait immolé tant d'innocentes victimes. Robespierre, dont le triomphe ou la défaite avait été l'occasion de ces sanglantes exécutions, tomba lui-même sous les fureurs révolutionnaires.

« A la nouvelle de sa mort, la France respire, la crime perd de son audace, la probité ose se montrer. La religion même commence à se réparer ; l'opinion publique, si longtemps étouffée, bénit le retour de l'humanité ; elle invoque même assez haut le culte de la vertu pour se faire respecter des nouveaux législateurs, qui, malgré eux, s'occupent à la satisfaire. Le directeur, héritier des haines anti-religieuses de la Convention, entreprend par des décrets timidement cruels d'étouffer dans leur premier essor les nobles instincts qui se réveillent dans le peuple français. Aux arrêts de mort, il fait succéder des arrêts de déportation, tandis que par ses armées républicaines il exerce son impiété au centre même de l'unité catholique. Dans l'espoir d'asservir l'Eglise dans son chef, il fait traîner le Souverain Pontife en-deça des monts ; mais la présence du vicaire de Jésus-Christ ressuscite parmi nous l'antique religion de nos aïeux, et le vénérable Pie VI doublement grand, et par son rang et par ses malheurs, aux yeux d'une nation naturellement généreuse, arrive au lieu de son dernier exil, à travers des populations prosternées devant lui.

« Napoléon, maître absolu d'un pouvoir qu'il avait d'abord partagé avec deux collègues, a compris la France ; mais il a trop consulté son ambition. Il a fondé son système de puissance sur les besoins des cœurs ; et au lieu de servir la religion, il a voulu que la religion servît ses projets ; mais la religion est une souveraine et non une esclave ; elle donne des préceptes et des ordres, et n'en reçoit pas. On peut mépriser sa puissance et braver ses lois ; on n'échappe jamais aux peines qui les sanctionnent. Napoléon l'oublia et il se perdit : il calcula sur ses propres intérêts les services qu'il rendit à l'Eglise ; il rouvrit les temples et rappela les ministres du culte ; mais il voulut régler les devoirs sur ses volontés : il rétablit quelques communautés religieuses, mais il entreprit d'enchaîner l'esprit de l'Evangile. Enfin, au lieu de rendre à l'Eglise ses droits et ses prérogatives, il prétendit lui imposer ses

lois ; et Napoléon, précipité du faite de sa puissance, fut relégué sur un rocher perdu au milieu des mers.

« La religion depuis lors a vu s'agiter autour d'elle bien des vicissitudes : aucune ne lui a apporté la pleine liberté de son action ; on lui dispute encore le droit d'enseigner les hommes et de former des chrétiens sur le modèle de son divin chef. L'avenir ne sera-t-il plus pour elle ? cet avenir est-il bien éloigné ? nous ne le savons pas. Mais ce que nous savons, c'est que l'œuvre de Jésus-Christ s'accomplira malgré les hommes ; c'est que, tant que brillera sur la terre le feu céleste que cette Homme-Dieu est venu y apporter il embrasera les cœurs qui s'en approcheront, et ce feu sacré ne s'éteindra qu'avec le monde. Ce que nous savons encore, c'est que quiconque, faible ou puissant, osera heurter la pierre angulaire sur laquelle est élevé l'édifice de l'Eglise, se brisera contre elle. La politique ne se joua jamais impunément de la religion. »

C'est par cette conclusion que M. Prat couronne son livre : quoique dans cet article nous ayons souvent emprunté ses expressions pour indiquer la suite de ses idées et l'enchaînement des faits qu'il raconte, nous avons dû citer ce passage tout entier, pour mieux faire apprécier la spécialité de ses vues et la couleur chaude et souvent énergique de son style.

La sèche analyse que nous venons de faire de l'*Essai historique sur la destruction des ordres religieux*, nous dispense de nous étendre davantage sur son importance et sur les belles qualités qui le distinguent. Qu'il nous suffise d'ajouter que nous ne connaissons pas d'ouvrage plus propre à éclairer les esprits dans les temps où nous vivons. L'idée de montrer par les faits que la liberté religieuse et l'existence même du catholicisme sont en cause dans les associations que l'on poursuit, est juste, nouvelle et féconde ; mais dans sa fécondité même elle présentait plusieurs dangers ; il était à craindre que souriant à l'écrivain, elle ne l'entraînât dans des longueurs, dans des récits enfatiques, prolixes et fatigans, ou dans des applications et des allusions que le lecteur aurait mieux aimé faire de lui-même. M. Prat, à qui elle appartient, a su éviter ces inconvénients : maître de son projet, il le manie à son gré et le conduit avec intelligence ; sobre mais sage dans ses réflexions, clair, exact dans son récit, noble et rapide dans son style, plein des convictions religieuses, il répand sur toute sa narration un intérêt dramatique qui ne fait jamais défaut à ses lecteurs. Plus heureux que tant d'autres que les mêmes circonstances voient naître et mourir, cet ouvrage restera.

J. V.

MOUVEMENT RELIGIEUX EN ALLEMAGNE.

24 octobre. — Hier soir, les députés des communes catholiques-allemandes des provinces de Brandebourg, Poméranie et Saxe, envoyés au synode, ont tenu une séance préparatoire dans laquelle M. le conseiller de justice Galle a été nommé président. Aujourd'hui, à neuf heures, l'ouverture du synode a eu lieu, et M. le curé Brauner a prononcé un discours solennel. L'orateur a examiné notamment la question de savoir jusqu'à quel point notre époque était autorisée à entreprendre une réforme ecclésiastique. Il faut, a-t-il dit, écarter tout égoïsme et toute hypocrisie de cette importante affaire. Ce n'est point le hasard qui vous a réunis, mais un esprit plus puissant, à l'aide duquel vous voulez juger entre le passé et l'avenir.

« La croyance à une amélioration ecclésiastique s'est éveillée en vous tous, et nous sommes ici pour que cette croyance porte des fruits. On a dit que la jeunesse avait pris l'initiative du mouvement ; mais il y a ici des hommes aux cheveux blancs, et c'est une garantie du caractère sérieux et de la réussite de la réforme. On ne peut aimer la vertu et la vérité sans les servir avec énergie.

« L'orateur a terminé en exhortant ses auditeurs à la concorde, à repousser toute paresse d'esprit, toute prévention et tout pédantisme, puis il a appelé la bénédiction divine sur l'assemblée.

« M. Galle a fait remarquer ensuite à l'assemblée combien il était important de conserver la gravité avec laquelle il convenait de commencer une pareille entreprise, et ses paroles, prononcées avec chaleur, produisirent une vive impression.

« Il y a 27 députés, dont 5 ecclésiastiques ; 19 communes en tout sont représentées, savoir : Berlin, Postdam, Spandau, Brandebourg, Haven, Halle, Ruppin, Gœttingen, Stettin, Francfort sur l'Oder, Stolpe, Cottbus, Erfurth, Neuruppin, Mersebourg, Salzedel et Mullhausen.

« A l'ouverture de la séance, il a été décidé qu'il y aurait toujours les deux tiers des députés présents pour prendre des résolutions.

« Le président a donné ensuite lecture d'une lettre de l'abbé Ronge, du 16 courant, qui exprime les vœux les plus ardents pour la réussite du synode puis les travaux ont commencé.

« Les statuts du synode de Breslau, et notamment du synode des communes de Saxe, tenu en dernier lieu à Leipsick, lui servent de base.

« Le président a indiqué l'ordre des travaux et de la discussion.

« On s'est occupé d'abord du dogme, et, après une longue discussion, on a décidé que, provisoirement, on s'en tiendrait aux §§ 1. et 14 des résolutions du concile de Leipsick, en réservant une modification ultérieure au concile général. — On a passé ensuite à la 2e partie, comprenant le culte général et les fonctions ecclésiastiques. Le président a lu les §§ 21 à 51 des statuts de Breslau. On a posé ensuite la question de savoir quels jours de l'année seraient considérés comme jour de fête par les catholiques-allemands. Le président a proposé le nouvel an, Noël, Jaques, la Pentecôte ; en un mot,

tous les jours de fêtes établis par l'Etat. Quelques personnes ont proposé de retrancher l'Ascension, attendu que cela s'accordait avec le principe des catholiques-allemands.

« Les ecclésiastiques présens furent d'un avis contraire, et l'on décida, que, provisoirement, on s'en tiendrait aux fêtes établies par l'Etat.

« En ce qui concerne la liturgie, on a posé la question de savoir si celle du curé Theiner serait introduite partout. On a décidé, qu'en général, il convenait de régler la liturgie sur l'ouvrage du curé Theiner; mais que l'on pourrait la modifier et l'abrèger. Là-dessus les ecclésiastiques présens demandèrent qu'il leur fût permis de retrancher de la prière d'église générale les mots surtout à ses fidèles, dans la phrase, soit le sursœur de tous les hommes. Ce qui fut adopté à l'unanimité. On décida ensuite que cette prière générale aurait lieu immédiatement après le sermon. Plusieurs questions ont ensuite été posées, savoir: si l'on célébrerait le culte le dimanche dans l'après-midi, et si l'on ferait le catéchisme à la jeunesse. Approuvé. 2e. Serait-il convenable de célébrer le culte certains soirs, par exemple, la veille du jour de l'an? Rejeté. 3e. Célébrera-t-on le culte dans les jours de la semaine? Renvoyé au prochain concile général. En ce qui concerne les chants d'église, on a exprimé le vœu qu'il en fût fait un choix, et que les ecclésiastiques présens seraient chargés de rédiger un livre de cantiques complet.

« En ce qui concerne les ornemens de l'église, et surtout de l'autel, il a été décidé que l'on s'abstiendra de toute exagération. L'ornement essentiel de l'autel sera un simple crucifix. On s'est occupé ensuite du sermon. Prêchera-t-on chaque fois d'après le texte biblique? Approuvé à l'unanimité, mais sans contrainte. Les évangiles et épîtres seront indiqués par les ecclésiastiques. Un synode général futur règlera ultérieurement ce point. On s'est occupé de la question de la forme extérieure de la communion. Il a été décidé, après une longue discussion, que l'on fixerait certains jours de l'année pour cette cérémonie avec une solennité particulière. Indépendamment de cela, il y aura communion chaque dimanche, suivant le besoin des fidèles. On n'exigera pas une déclaration préalable. Les ecclésiastiques présens s'entendront avant la rédaction des statuts sur les formules diverses du culte. En ce qui concerne le baptême, il a été décidé qu'il aura lieu à l'église, en règle générale, mais que, par exception, il pourra avoir lieu dans la maison. Les exceptions devront être justifiées.

« Les ecclésiastiques devront rédiger une formule du baptême. Pour le mariage, on suivra les mêmes règles que pour les baptêmes. Les visites de malades seront faites, sur une demande, par l'ecclésiastique. Les enterremens auront lieu sans pompe extérieure. Les personnes du convoi devront aller à pied. L'ecclésiastique, si on le demande, devra prononcer un discours simple, ensuite on entonnera un cantique. Toute musique est défendue. Quand à la consécration des nouvelles églises, il y aura une solennité plus grande, où l'ancienne signification du mot consécration est écartée. Pour l'ordination des ecclésiastiques, on suivra la forme usitée. Les membres de l'administration devront imposer leurs mains, outre l'ecclésiastique, à celui qui se présente pour l'ordination. Il y aura une plus grande solennité du culte à l'égard de la commune qui recevra comme futur curé celui qui se fera ordonner. On s'est occupé ensuite des communes et de l'administration.»

Ami de la Religion.



BULLETIN.

Lettre du R. P. Aubert (suite).—Progrès du catholicisme en Orient.—Affaire d'Algérie.—Nécrologie.

« Les contrées que l'on traverse quoique différentes sous beaucoup de rapports, se ressemblent sur un point, c'est qu'il y a solitude partout, et à part les quelques postes de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson que l'on rend contre, et les huttes de quelques Sauvages que l'on aperçoit sur les bords des lacs ou rivières, l'œil ne se repose que sur les arbres, les rochers et l'eau, et l'oreille n'entend, à part du bruit qui se fait sur le canot, que le cri des oiseaux du ciel, et le sifflement des écureuils—quant aux animaux sauvages et aux serpents nous n'en avons vu nulle trace. Les Sauvages se sont chargés depuis longtemps de purger les forêts de ces hôtes incommodes, je crois pour tant que dans la ligne que nous avons suivie il y en a, quoique beaucoup moins que dans certaines contrées, mais ils se trouvent dans les profondeurs des forêts; ils ne se rencontrent que dans certaines saisons. Je vais vous donner maintenant mon itinéraire.

« En quittant le village de Lachine, on trouve les lacs St. Louis et des Deux-Montagnes: c'est sur les bords de ce dernier que les MM. de St. Sulpice ont une mission pour les Iroquois et les Algonquins. En sortant de ce lac on entre dans la Rivière des Ottawas, que les voyageurs Canadiens appellent la Grande-Rivière, et qui mérite à juste titre ce beau nom, pour la masse de ses eaux qui coulent à plein bord dans son lit et par leur limpidité. C'est sur ses bords que se trouve Bytown où nous fêtâmes avec le R. P. Telmon, le 29 juin, la solennité de notre commun patron. C'est sur ces bords aussi que se trouvent la plupart des chantiers, dont on a parlé quelquefois, et

dont quelques-uns ont été visités par les RR. PP. Durocher et Brunet. C'est sur cette rivière encore que remontent toutes les années, ceux de nos Pères qui vont faire les missions de Témiskaming et d'Abbitibi. Pour nous, après huit-jours de navigation, nous la laissâmes pour prendre celle de Mattawan qui est un de ses influents et dont le cours est de l'ouest à l'est. Cette rivière se remonte jusqu'à sa source, elle est peu rapide et assez basse; ses rives, comme toutes celles des autres rivières que nous avons descendues ou montées, sont bordées d'arbres dont la plupart sont du pin, des mélèzes, du bouleau du peuplier: celle-ci comme les autres que j'ai vues dans mon voyage, coule à plein bord. En quittant les sources de la Rivière de Mattawan, on arrive à la hauteur des terres, et c'est là ordinairement que se trouvent les plus grands portages, parce qu'il faut arriver jusqu'à la source de la rivière dont le cours est opposé à celui de la rivière que l'on vient de quitter. Cependant ils ont moins d'étendue qu'on se l'imagine. Il vous sera facile d'en apprécier la longueur quand vous saurez que sur quatre-vingt portages que l'on a faits, le tout ne peut avoir en étendue que dix lieues; les plus grands n'ont pas plus d'une lieue, encore sont-ils très-rares, le plus grand nombre sont très-courts, ainsi dans un voyage qui est d'environ cent lieues; on ne fait pas dix lieues par terre. La petite rivière que l'on prend sur l'autre versant de la hauteur des terres et qui porte le nom de la rivière des Vases, est si étroite d'abord, qu'elle a à peu près la largeur du canot, elle s'élargit ensuite et lorsqu'on arrive au Lac Nipissing elle est d'une médiocre grandeur. Ce dernier lac dont on traverse une pointe de douze lieues environ est assez dangereux pour la navigation, à cause que ses eaux sont peu profondes sur ses bords et qu'au moindre vent les vagues se brisent.—Les croix qui sont plantées sur une presque île que l'on touche en passant et qui protègent plusieurs tombes rappellent aux voyageurs de ne pas être téméraires. Ce n'est point là seulement, que nous avons rencontré ces monuments funèbres, nous en avons vu s'élever quelques-uns placés auprès des rapides où de malheureux navigateurs par défaut d'habileté ou pour d'autres causes, ont fait naufrage.

« En quittant le lac Nipissing, on prend la Rivière des Français qui n'est qu'un écoulement des eaux de ce lac qui se décharge dans le lac Huron un des plus grands de l'Amérique et qui est aussi remarquable par la multitude presque innombrable de ses îles que l'on fait monter jusqu'à quarante deux milles dont vingt-deux milles sont boisées, que pour la limpidité de ses eaux, qui ne le cèdent en cela qu'à celles du lac Supérieur.—Mais si ses eaux sont belles, ses bords du moins dans la partie nord, que j'ai vue, sont bien stériles, les arbres ne croissent que sur des rochers et n'ont pour nourriture de leurs racines, qu'une terre maigre et peu profonde. Ce que je dis du lac Huron sous ce dernier rapport, je puis le dire de tous les autres lacs que j'ai vus, partout sauf quelques exceptions, bien rares, on ne rencontre qu'une végétation pauvre, et des bords rocailleux. L'œil ne rencontre nulle part excepté à l'embouchure des rivières, de ces vallons fertiles, qui s'ouvrent comme pour embrasser un lac, ni de ces prairies qui annoncent une terre riche et abondante: par compensation, ils sont très-poissonneux. En quittant le lac Huron ou passe aux Sault Ste. Marie qui est comme un chenail qui joint ce lac au lac Supérieur le plus grand du monde à ce que les géographes disent, et plus étendu que plusieurs mers. Comme à cause de son étendue on ne peut le traverser en canot, on le cotoie dans la partie nord et la distance que l'on est obligé de faire pendant la navigation plus longue. Je crois que l'on parcourt à peu près une étendue de 140 lieues. Ce trajet se fait dans huit jours quand les vents ne sont point contraires, mais bien souvent si cela a lieu, ce temps est doublé, c'est ce qui nous est arrivé à nous. Avec de la prudence comme partout ailleurs il n'y a de danger réel que dans la baie du Tonnerre et encore faut-il que le vent s'élève au moment où l'on est au milieu de la baie nous avons eu le bonheur de traverser sain et saufs cette périlleuse baie: après avoir attendu pourtant une journée entière à l'île des rivières, que le vent fut tombé et nous entrâmes la même journée dans la rivière Kaministiquin que nous remontâmes vers sa source et dont les eaux viennent grossir le lac Supérieur. Lorsqu'on a dépassé la source de cette rivière, l'on arrive sur un plateau d'une médiocre étendue pour la largeur, et qui est la ligne qui sépare le Canada du territoire de la Baie d'Hudson. Les eaux qui prennent leur source vers le penchant Est, forment le St. Laurent, et celles qui s'écoulent vers l'ouest ou nord-ouest forment les nombreux lacs que l'on traverse depuis que l'on quitte la petite rivière de la Savane, jusqu'au lac Winnipeg et qui se tiennent tous comme une chaîne. On ne compte dans

cette étendue assez vaste que deux rivières, qui ne sont que les écoulements des lacs, et parmi ces divers lacs il n'y a de bien remarquables par leur étendue, que le lac de la Pluie et des Bois. Celui qui porte le nom de Winnipeg a cent lieues de long, mais on ne trouve que quelques huttes, pour arriver à la Rivière-Rouge, où nous entrâmes enfin après deux mois de voyage, ce ne fut pourtant que le lendemain que nous arrivâmes à la fourche où est bâti le village de St. Boniface et où se trouve la résidence de Mgr. de Julipolis qui vint nous recevoir avec deux de ses missionnaires, au bord du canot et nous fit ainsi que ces messieurs l'accueil le plus bienveillant. La première impression que j'ai éprouvée dans ma nouvelle position, est très-agréable, j'ai tout lieu de croire qu'elle ne s'effacera jamais. Je me trouve parfaitement content ainsi que mon compagnon; le lieu est très-agréable et d'une fertilité rare, mais je ne puis m'étendre sur ce sujet, ce sera la matière d'une seconde lettre.

Suite et fin au prochain numéro.

—Voici un extrait d'une correspondance adressée à l'Univers datée de Constantinople du 27 de septembre 1845.

Cette correspondance après avoir remontré que la Propagande catholique, par esprit d'humilité et de circonspection, ne relève point tous les faits journaliers, encouragements et consolation de son ministère, ajoute: voilà pourquoi, l'Europe ne connaît pas tous les progrès de la foi en Orient. Le protestantisme procède autrement; il embouche la trompette pour publier des succès qu'il n'obtient pas. Mais que les catholiques se rassurent: car l'Eglise de Henri VIII et d'Elisabeth, qui se meurt de consomption chez elle, n'a point trouvé le secret de se renouveler au dehors. L'année dernière, deux prédicants transfuges du puseyisme étant venus prêcher chez les nestoriens, au lieu de gagner ceux-ci, se prirent au cheveux, avec les envoyés méthodistes, et le résultat de la lutte fut que les uns et les autres, détruisant leur considération réciproque aux yeux des populations, durent bientôt abandonner la place qui resta paisiblement occupée par les RR. PP. Dominicains de Mossoul et les Capucins de Mardine. Quant au patriarche nestorien patroné par l'ambassadeur anglais, il est réfugié dans la petite ville de Mossoul où il vit solitaire, assez honteux de n'avoir pu encore recruter quelques âmes pour dire qu'il est à la tête d'un troupeau. Voilà cependant ce que les feuilles protestantes appellent le patriarche, l'épiscopat, le clergé, le peuple nestorien gagnés à la foi anglicane.

Les méthodistes américains ne sont pas plus heureux chez les nestoriens de Perse. Quoique depuis dix ans, ils écrivent qu'ils ont gagné l'épiscopat, le clergé et le peuple, cependant le peuple a résisté à la corruption; et malgré tous les efforts que font ces messieurs depuis cinq années pour obtenir l'expulsion des Lazaristes français, dont l'arrivée a arrêté subitement leurs travaux, ils n'ont pu en venir à bout, et dans leurs lettres adressées au comité de Boston, ils recommandaient aux prières leur mission périssant.

«Le Journal de Constantinople qui reproduisait ces jours passés le dénombrement de leurs forces dans le Levant, contient à peu près le même aveu. De plus il nous apprend que la nature inaccessible des Grecs engage le susdit comité à n'entretenir plus à Athènes qu'un seul membre, ce même M. King, à qui le peuple de la capitale Hellénique a falli faire un mauvais parti à l'occasion de la publication récente d'une brochure, où, selon l'esprit de sa secte, il blasphémait la virginité et la sainteté de la mère de Dieu. Nous n'avons pas été fâchés d'apprendre que le personnel des Missions de Constantinople, de Smyrne, de Brousse, de Trébizonde, d'Erzeroum, d'Abeih, au mont Liban et d'Ourmiah, en Perse, se compose de trois Messieurs, ou époux missionnaires, de huit dames et de dix-neuf assistants pris dans les diverses localités, sans compter Mlles. Fidelia Fisk et Harriet Lowell, directrices de deux séminaires (seminary) de jeunes personnes, la première à Ourmiah où sont réunies dit-on, vingt-deux pensionnaires et la seconde à Constantinople où le projet est arrêté par une concurrence un peu redoutable. En effet, que sera Mlle. Harriet Lowell à côté de la maison des Sœurs de la Charité, contenant déjà plus de cent pensionnaires, plus de trois cents externes, et trouvant en outre le temps de distribuer des remèdes et des soins à un nombre de malades de tout culte et de toute nation, lequel s'éleva l'an dernier au chiffre prodigieux de 22,000 et qui, cette année, sera presque triple?»

— Comme il serait trop long de rapporter tous les détails circonstanciés de faits militaires qui ont eu lieu dans l'Algérie, depuis la défaite des quatre cents

cinquante à Djemmâa-Chazaouat, nous ne donnerons qu'un abrégé de ce qui s'est passé depuis les premiers jours d'octobre jusqu'au 21 du même mois.

Le capitaine Brachet, commandant le poste de Sebda, écrivait au général Cavaignac en date du 4 d'octobre, qu'il avait été attaqué pendant trois jours de suite par plusieurs troupes de Kabiles. Il avait cependant réussi à repousser l'ennemi après lui avoir causé une perte de plus de cinquante hommes tués: de son côté il n'avait eu qu'un homme de tué, et un autre qui n'avait reçu qu'une légère contusion; tous les deux sont zouaves.

Dans son rapport, le colonel Gery écrivait au général Thierry qu'il avait attaqué les habitans de Calnah, Hadars et Goulouglis, qui avaient combattu contre les troupes françaises aux journées du 27 et du 28 de septembre; qu'après avoir pris leur ville il avait exigé que les habitans de Djemmâa réunissent leurs armes et lui payassent une amende de six cents duras. La perte de Calah avait été de cent cinquante hommes tués; du côté des français, un seul homme avait été gravement blessé.

Voici ce que le général de Bourjolly écrivait au ministre de la guerre, le 8 d'octobre dernier près Bel-Assel. Le 30 de septembre je fus obligé de faire quelques démonstrations pour forcer l'ennemi à abandonner le pillage de Silos et quelques troupeaux enlevés sur le bord de la Mina. Le colonel Fartas à qui j'avais ordonné de se porter sur la direction que je lui avais indiquée avec 250 chevaux et 200 hommes d'infanterie, arriva par une marche rapide à l'ennemi; puis ne prenant conseil que de son courage et de l'ardeur de sa troupe, il charge aussitôt une longue ligne de 1200 carabiniers que lui présente Bou-Maza. L'ennemi paraît attendre cependant de pied ferme: mais voyant nos troupes les presser de plus en plus sans se désunir, il se retire en désordre, laissant sur la place 150 kabiles, et 100 chevaux pris pour notre goum. De notre côté, nous n'avons perdu ni un seul homme, ni un seul cheval.

Le 4 octobre, ayant appris que Bou-Maza, menaçait les tribus qui nous étaient fidèles, je me mis en marche pour le débusquer, et le 5, je me trouvais en face de l'ennemi. Après avoir pris mes dispositions pour livrer le combat, j'attaquai Bou-Maza, qui, sans faire de résistance, fut poursuivi sur une lieue de terrain: il a laissé plus de 30 cadavres, et le goum a encore pris des chevaux et du bétail.

Les mêmes journaux rapportent encore d'autres expéditions. Le lieutenant-général Lamoricière s'est surtout distingué en plusieurs occasions. Malgré toutes les difficultés qu'il a éprouvées, tant de la part des lieux escarpés et difficiles que de celle des ennemis qui l'ont sans cesse harcelé, il a réussi à compter plusieurs tribus soulevées par Abd-el-Kader, a tué beaucoup de monde à l'ennemi effrayé de ses défaites réitérées a sollicité son pardon qui lui a été accordé. Ces événements se passaient vers le milieu d'octobre.

Une lettre de M. Courby de Cognord, chef d'escadron, fait monter le nombre des prisonniers blessés, au nombre de 96. Ils sont tous en la puissance d'Abd-el-Kader qui les traite bien.

Une lettre du maréchal Bugaud datée du 21 d'octobre, sous Milianah, annonce que le Maréchal comptait marcher le lendemain sur Teniet-el-Had, et de là sur Tiaret, où on est en pleine révolution. La force du corps expéditionnaire sous les ordres de M. le Gouverneur-Général, est de 3,000 hommes, 500 chevaux et 3 pièces de campagne: 3 ou 400 cavaliers indigènes, font aussi partie de l'expédition. Le Maréchal partait avec la ferme résolution de joindre Bou-Maza, dont les forces se sont considérablement augmentées depuis les derniers événements. Quelque soit le nombre de ses adversaires, il est décidé à offrir ou à accepter.

— Décédée à Montréal, le 26 de novembre après une longue maladie, Delle. Marie Sophie Truteau, âgée de 54 ans un mois un jour.

Le 27 de novembre dernier, au presbytère du Sault St.-Louis, dans la soixante et dix neuvième année de son âge, Dame Marie Magdeleine Vallières, veuve de feu Sieur Joseph Marie Marcoux et Mère de M. Joseph Marcoux Archevêque, Missionnaire du lieu.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

— Une nouvelle affligeante est parvenue ce matin à M. l'Archevêque: c'est celle de la mort inattendue de M. Charles-Edouard Bélanger, missionnaire de Somerset, etc. Il paraît qu'en revenant, dimanche dernier au soir, 23 du courant, de l'une des missions confiées à ses soins, il s'est égaré dans une savane que l'on ne peut, à cette saison, traverser qu'à pied, et qu'il y a

succombé à la violence du froid, ainsi que deux hommes qui l'accompagnaient. La fin si triste et si glorieuse a la fois de ce jeune prêtre, âgé seulement de 32 ans 2 mois, laisse sans secours spirituels d'immenses et pénibles missions, témoins de ses travaux et de ses succès. Par sa mort prématurée, la religion perd un ministre plein de zèle, de piété et de talents; son troupeau, un pasteur qui avait su gagner son estime et sa confiance par sa prudence, sa charité, son exactitude à tous ses devoirs; sa famille, l'objet de son juste orgueil et de ses plus douces espérances; ses nombreux amis en fin l'âme la plus franche, le cœur le plus sincère, le plus dévoué.

M. Bélanger appartenait à l'association d'une messe et à la congrégation du Petit-Séminaire de Québec.

ROME.

— S. Em. le cardinal Angelo-Mai vient d'éprouver une nouvelle atteinte de la maladie nerveuse à laquelle il a été sujet depuis les dix dernières années. Cette atteinte est si violente que l'illustre prince de l'Eglise, sur l'avis de ses médecins, a quitté Rome pour se rendre par Naples en Sicile, afin d'y passer l'hiver.

FRANCE.

— On nous écrit des environs de Belley :
« A trois kilomètres de Belley, dans un gracieux vallon, s'élève le village de Chatonod, remarquable par sa jolie position; il y a quelques mois à peine que l'on y voyait un humble chapelle avec tout l'extérieur du dénuement. Aujourd'hui, grâce au zèle tout apostolique de son pasteur, s'élève dans le style byzantin, l'église la plus élégante, la plus poétique; et cependant cette commune est pauvre.

« La voix du prêtre, appelé à instruire ces bons villageois, a suffi pour faire naître parmi eux de véritables prodiges. Tous ont mis la main à l'œuvre; les maçons, les charpentiers appartiennent à cette commune, et ont contribué à l'érection d'un monument dont la régularité, la délicatesse du style, la hardiesse de la voûte, de la charpente, ne le cèdent en rien aux œuvres des plus habiles ouvriers de nos cités. C'était à qui ferait les voitures des matériaux, et chacun nourrissait les manœuvres à tour de rôle.

« M. le curé, voulant témoigner à ses bons paroissiens toute la joie que leur conduite, si digne d'éloge, lui inspirait, a fait placer dans le chœur des vitraux remarquables par leur beauté. Dans le fond est un saint Maurice, admiré de tous les artistes; aux fenêtres latérales, au milieu des vitraux, sont les armoiries de l'évêque de Belley. On aime à retrouver dans le temple du Seigneur le souvenir des vertus de l'évêque.

Univers.

— Les Sœurs Ursulines ayant obtenu de leur évêque la permission d'offrir un déjeuner à Mgr. Héliani, la supérieure lui a adressé, en le recevant à la porte, le discours suivant :

Les Ursulines de Clermont-Ferrand à Sa Grandeur Monseigneur Jacob Héliani, archevêque de Damas, métropolitain d'Antioche.

Monseigneur,

Grâces soient rendues au Tout-Puissant du bienfait inestimable qu'il nous accorde en ce jour! Nous bénissons sa divine Providence et apprécions la faveur signalée de posséder dans cette humble retraite un prélat si digne de notre admiration et de notre respect. L'émotion que nous éprouvons est vive et profonde; et nous semble voir ce temps de l'antique Eglise où, persécutée, fugitive, elle confiait à l'Occident le grand patriarche d'Alexandrie, le ferme colonne de la foi, le fléau de l'hérésie, et cette multitude de saints défenseurs de la vérité. Aujourd'hui, ils nous apparaissent en Votre Grandeur: nous y retrouvons le courage, le zèle, la générosité des mœurs magnanimes, un pontife cher à l'Eglise, un apôtre du Christ dévoué au salut de tous. Ah! illustres contrées de l'Orient, si riches en merveilles, si précieuses à notre souvenir, quelle reconnaissance ne vous devons nous pas! C'est de votre sein que nous a été transmise la brillante lumière de la foi. Gloire et honneur vous soient rendus pour ce bienfait inestimable!... Oui, Monseigneur, digne ministre du Dieu d'amour, si nos vœux sont exaucés, la paix succédera promptement à l'orage que l'enser a suscité un milieu de votre intéressant berceau, de cette nation si fidèle, si éprouvée, et pour laquelle nous ressentons l'affection la plus tendre en Notre-Seigneur. Ah! si nos peines pourraient s'alléger pour la part que nous y avons prise! Le cri de détresse de nos frères de Syrie a retenti jusqu'au fond de notre âme, et nos yeux ont versé des larmes bien amères au récit touchant de vos nombreuses disgrâces. Puissiez-vous, Monseigneur, retrouver dans le cœur de tous les Français cette générosité pleine de foi et de sympathie qui aimait nos pères à une époque bien glorieuse pour notre patrie! Nous prions beaucoup, saint prélat, pour le pasteur et le troupeau; et celui qui règne au plus haut des cieux écouter notre humble supplication; il bénira votre dévouement, et de ses mains si riches et si libérales descendront sur votre auguste personne et sur votre Eglise désolée les bénédictions les plus abondantes, la paix et le bonheur.

Béni aussi soit notre vénérable pontife, notre père chéri, qui nous procure aujourd'hui une si douce jouissance, un honneur si attendu! Daignez donc Monseigneur, agréer avec notre hommage respectueux, les sentiments de gratitude que ce nouveau bienfait excite dans le cœur de vos filles, heureuses de jouir de votre digne et aimable présence.

ESPAGNE.

— On écrit de Pontvedra (Espagne) que, le 5 octobre, a eu lieu dans le port de Marin la bénédiction de la mer avec la plus grande solennité. Le saint sacrement a été porté à plus d'une lieue en mer; il était accompagné de toutes les statues des saints des confréries des environs. Près de 1,000

chaloupes, toutes pavoisées, formaient le cortège, et à chacune des trois bénédictions d'usage, elles déployaient leurs voiles en signe de respect. Cette fête maritime équivaut aux prières publiques que l'on fait sur terre lorsqu'il y a sécheresse; elle n'a lieu que dans le cas où la pêche est peu abondante.

Univers.

PRUSSE.

— Un voyageur catholique publie le récit de ce qu'il a vu à Berlin, le 20 septembre dernier, jour où les Rongiens célébrèrent, pour la première fois, leur culte dans une salle publique de cette ville. En sa qualité de catholique romain qu'il n'avait aucunement dissimulé, il fut placé en face de la chaire, sans doute afin qu'il pût être plus vivement impressionné par la faconde de l'orateur. La prétendue liturgie fut célébrée par le candidat luthérien Demoulli, suivant le rit luthérien; le prêtre apostat Witig s'était réservé le sermon, qui roula d'abord sur leur religion d'amour, mais qui tourna bientôt en invectives contre l'Eglise catholique, ses rites, ses cérémonies, et se termina par la prophétie quotidienne de Ronge: *Rome doit tomber, et Rome tombera.*

Vint ensuite la cène; environ trente-cinq invidus y prirent part, parmi lesquels figuraient quelques catholiques déjà excommuniés, quelques apprentis, plusieurs hommes de mauvaise vie, et deux ou trois ramoneurs. La cène n'avait pas même été, comme chez les protestants, précédée d'un sermon de pénitence. Les journaux ont parlé de cette prétendue solennité comme d'une édifiante cérémonie; quant à moi, ajoute ce témoin oculaire, je ne pus y voir qu'un triste spectacle et une profanation des choses saintes.

Ami de la Religion.

— Le vicariat-général du diocèse de Trèves vient d'adresser au curé du cercle de Sarrebrück la notification suivante avec injonction de la publier au prône:

« M. le curé, nous devons porter à votre connaissance que M. Fass, ci-devant desservant de la paroisse de Lockweiler, a, en date du 16 août, fait connaître à Mgr. l'évêque de Trèves qu'il s'était définitivement chargé des fonctions de pasteur de la soi-disante communauté catholico-allemande de Sarrebrück. Monseigneur, en conséquence de cette déclaration, a excommunié et dégradé le sieur Fass.

« Nous vous enjoignons de publier au prône la mesure de rigueur que Monseigneur a prise à l'égard de ce prêtre renégat.

« Nous espérons que vous sentirez le besoin de prémunir vos ouailles contre les tentatives secrètes et ouvertes que ces sectaires emploient si ardemment pour faire des prosélytes. Vous donnerez aussi à votre peuple les instructions et les avertissements que les circonstances présentes réclament pour les fortifier dans la vraie foi.

« Donner à Trèves, le 3 octobre 1845.

« Signé MULLER, vicaire-général. »

Ami de la Religion.

GRAND-DUCHÉ DE HESSE.

— Les catholiques d'Offenbech viennent d'envoyer à Darmstadt une députation chargée d'exposer au grand duc leurs griefs et leurs plaintes au sujet des hostilités que les sectaires rongiens exercent, chaque jour, contre l'Eglise qu'ils ont abandonnée, et sur laquelle ils ne cessent de verser l'injure et la calomnie. Le prince Emile de Hesse a été lui-même témoin de scènes de ce genre et de l'indignation qu'elles ont causée. L'on espère avec d'autant plus de raison que S. A. R. prêtera l'oreille à ces justes plaintes, qu'elle ne peut plus se dissimuler l'affinité du rationalisme irréligieux des sectaires, avec cet autre radicalisme qui menace, non-seulement la stabilité des trônes, mais toute l'organisation sociale.

Ami de la Religion.

RUSSIE.

— Un journal allemand (le *Catholique de Mayence*) fournit quelques faits nouveaux dignes d'être insérés au long martyrologe des victimes de la persécution gréco-russe. Suivant les renseignements que donne cette feuille, le nombre des religieuses de l'ordre de Saint-Basile, dans les neuf provinces de l'Oncs, était de 140, qui toutes, sans exception, auraient été soumises aux épreuves d'un long martyre: 346 prêtres séculiers ou religieux basilieniens auraient été déportés, en un seul convoi, en Sibérie, et moins de la moitié de ces confesseurs aurait atteint Tobolsk. Parmi ceux qui y seraient arrivés, cent au moins auraient eu les pieds et les mains gelés, parce qu'on les occupait, dans la plus rigoureuse saison de l'année, à couper du bois dans les forêts. D'autres auraient subi divers genres de mort. Ainsi, trois abbés basilieniens, les PP. Bierynsky, Zylinsky et Zylénicz, auraient été successivement étendus sous une pompe, et arrosés d'eau jusqu'à ce qu'ils fussent complètement gelés; un quatrième, le P. Zanceky, aurait été assommé d'un coup de hache. La ville de Palatzk aurait été le théâtre de ces atrocités. Ce que n'a pu faire l'apostasie de quelques évêques, traités à leur église, la persécution la plus cruelle le complète. Le clergé grec-uni disparaît par la mort, puisqu'il n'a pas voulu se perdre dans une défection générale: Cependant, tous les actes publiés par le synode russe, sur la réunion des uniates à l'orthodoxie impériale, déclaraient en termes précis et formels qu'elle s'était accomplie avec un clergé si nombreux et si Unanime, que ce retour présente un exemple digne d'une éternelle mémoire dans les annales de l'Eglise.

SAXE.

— Le gouvernement royal de Saxe se trouve singulièrement embarrassé par les prétentions des sectes schismatiques qui se sont formées, dit-il, dans

les deux églises. Plus de quarante pétitions signées de 14,165 individus encombrant le bureau de la seconde chambre. Toutes demandent des réformes plus ou moins saillantes dans le régime constitutionnel de l'Eglise nationale. Quelques-unes portent très-loin leurs exigences, d'autres sont plus mesurées dans leurs prétentions; il en est même jusqu'à cinq qui s'expriment avec une rigoureuse orthodoxie, en faveur de la doctrine et de l'organisation ecclésiastiques, telles que la Saxe les tient du grand réformateur de Gittenberg. A qui entendre, à qui donner raison, dans ce conflit universel de question de dogme et de hiérarchie? La chambre avisera, mais l'anarchie protestante ne finira pas.

Ami de la Religion.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

Le *Britania*.—parti de Liverpool le 4 novembre, est arrivé à Boston jeudi. La malle est arrivée à Montréal, mais n'a été expédiée de là pour Québec que lundi, et ce n'est qu'hier que nous avons reçu une partie de nos journaux d'Europe.

Les nouvelles sont d'une grande importance commerciale. Par suite du manquement général de la récolte des pommes de terre, joint à la faiblesse des autres récoltes, qui faisait redouter une famine surtout en Irlande, il était question de suspendre la loi des céréales, par ordre en conseil, en attendant la réunion du parlement, et d'ouvrir les ports du Royaume-Uni à l'importation des grains étrangers, en franchise de droits. Il y avait en trois conseils de cabinet où l'on avait délibéré sur la convenance de convoquer le conseil privé qui seul pourrait adopter une pareille mesure, et quoique le résultat ne fût pas connu officiellement au départ de la malle, on ne doutait pas que la mesure n'eût été résolue.

O'Connell et le conseil municipal de Dublin, dans une adresse au vice-roi votée à l'unanimité, demandaient en outre qu'on prohibât l'exportation des gomestibles de toute espèce, de l'Irlande à tout autre pays que l'Angleterre, ainsi que la distillation des grains, et qu'on imposât une taxe de 50 pour 100 sur les revenus des absents, et de 10 pour 100 sur ceux de tous les autres.

On parlait d'une coalition entre sir Robert Peel et lord John Russel, qui remplacerait lord Stanley comme ministre des colonies.

Canadien.

FRANCE.

« On écrit d'Alger, le 10 octobre :

« Les nouvelles arrivées d'Oran sont meilleures. La révolte paraît renfermée dans un cercle assez étroit pour le moment (entre les quatre faces du carré formé par la mer, la Tafua, le parallèle à la mer passant par Tlemcen et Lalla-Maghrnia, et la frontière du Maroc.)

« Ce grand mouvement, dont le commencement n'était marqué que par des désastres, avait frappé tout le monde; l'absence du maréchal de l'Algérie, celle du général de Lamoricière de la province d'Oran étaient des causes réelles et sérieuses d'inquiétudes.

« Aujourd'hui, la confiance est revenue : Abd-el-Kader, après avoir été hardi et habile, s'est arrêté, a hésité, soit de lui-même, soit à cause du genre d'armée qu'il commande, et n'a pas franchement poussé de l'avant. Le temps a été pour nous, et maintenant le mal ne s'augmentera pas.

« Le général de Lamoricière, arrivé à Oran, a rallié à lui quelques corps isolés; les places ou postes sont à l'abri d'attaques sérieuses, et enfin il a payé de sa personne et était le 5 octobre en face d'Abd-el-Kader, prêt à le combattre là où il se porterait. Le général Bugeaud est arrivé à Alger le 15.

—Le *Phénicien*, capitaine Allègre, qui a quitté Oran le 10 octobre, est arrivé le 14 à Marseille; au départ de ce paquebot, on n'avait encore reçu à Oran aucune nouvelle du général de Lamoricière que l'on savait être arrivé à Tlemcen, où il formait un corps d'armée d'environ 6,000 hommes, pour tenir en échec les Arabes, jusqu'à ce que des renforts lui permissent d'agir plus énergiquement.

Ami de la Religion.

—Des correspondances arrivées à Paris de tous les coins de l'Europe où s'imprime une feuille hostile au catholicisme, annonçaient depuis quelques jours que de nouveaux troubles politiques étaient sur le point d'éclater en Italie, et qu'ils menaçaient plus particulièrement les Etats pontificaux.

Toutes les fois que ces rumeurs se renouvellent, nous ne dissimulons pas qu'elles nous inspirent une douloureuse inquiétude, car elles sont presque toujours le signe avant-coureur de quelque une de ces folles et criminelles entreprises qui ont pour infallible résultat de conduire au bagne ou à l'exil leurs coupables auteurs, d'aggraver la situation des provinces, et de forcer le gouvernement le plus doux à recourir aux armes pour maintenir l'ordre public que son premier devoir est de défendre.

Les craintes qu'avaient fait naître ces derniers bruits d'insurrection dans la Romagne, n'ont par tardé à se réaliser. Une tentative de désordres immédiatement réprimée, a été faite le 23 septembre dans la ville de Rimini, par une poignée de réfugiés Romagnols, de Piémontais et d'Espagnols. Nous donnerons plus bas, à la Revue politique, le récit authentique de ces déplorable événements, qui sont bien loin cependant d'avoir la gravité que les journaux leur donnent ce matin.

Abandonnés à leur propre faiblesse, et découragés par l'attitude de la population qui n'a montré que de l'horreur pour ces désordres, les perturbateurs ont jeté bas les armes et se sont enfuis dans toutes les directions à l'approche des premiers détachements de troupes envoyés contre eux. Nous avons sous les yeux des lettres de Bologne, en date du 27 septembre, qui nous donnent l'assurance positive que, non-seulement la tranquillité publique n'a pas

été un moment troublée dans les autres villes des Légations, comme Bologne, Ferrare, Ravenne, Pesaro, Forli, etc.; mais que partout au contraire la population et les autorités locales ont protesté de la manière la plus énergique et la plus spontanée de leur inviolable attachement au gouvernement du Saint-Père. Ainsi, il n'est point vrai, comme le disent quelques journaux qu'à la nouvelle des troubles de Rimini la ville de Ravenne, dans la journée du 24, se soit soulevée au nom de la constitution; qu'une lutte sanglante ait eu lieu pendant cinq heures; que l'artillerie ait tiré à mitraille dans les rues; que plusieurs habitants et des officiers aient été tués dans cette lutte, etc. Nous espérons que le *Journal des Débats* qui, du reste, ne publie des détails que sur des *on dit*, les démentira, comme il dément ce matin la nouvelle donnée par lui de la prise du château San-Leo par les insurgés.

Les hommes qui s'obstinent à ne chercher la cause de l'agitation de la Romagne que dans le besoin de quelques réformes administratives ou politiques, nous semblent apprécier bien superficiellement la situation de ces provinces. Les abus dont on se plaint, et qu'on exagère à plaisir, ne sont qu'un prétexte habilement exploité, non-seulement par l'inquiète ambition de quelques jeunes têtes ardentes, mais encore et principalement par certaine propagande protestante, qui s'imagine venir à bout du catholicisme en arrachant au Pape sa couronne temporelle. Nous pourrions relever à cet égard de curieux détails sur les secrètes démarches de quelques agents protestants auprès des réfugiés italiens de Paris et de Londres. Une occasion plus opportune se présentera peut-être bientôt; en attendant nous ne perdrons pas de vue les plans de cette nouvelle et bien étrange coalition.

Allumettes chimiques.—On ne se figure pas le développement qu'a pris la fabrication de cet article. L'Angleterre seule y emploie 500 hommes, 1200 enfants, 1100 femmes et filles, qui emploient par semaine 90,000 pieds carrés de bois et produisent 100,000 grosses, c'est-à-dire 14,400,000 boîtes ou 720,000,000 d'allumettes par semaine.

MEXIQUE.

—On écrit de Vera-Cruz, le 1er octobre :

« Nous avons, à Sacrificios, 4 corvette et 2 bricks (tous américains), et un steamer en vue qu'on suppose être le *Mississippi*. Chaque jour, nous nous attendons à la nouvelle d'un engagement avec les troupes campées sur le Rio-Grande, mais mon opinion est qu'il n'y aura pas de guerre entre les deux gouvernements. Le fait est que ce gouvernement n'a ni les moyens ni les hommes capables d'aviser aux moyens requis pour conduire une vaste entreprise militaire. Le Mexique est en dissidence avec le ministre français, et maintenant il va l'être aussi avec l'Angleterre, à commencer par la maison de Manning, McIntosh et Cie.; ces messieurs ont acheté de Santa-Anna le mon nayage de Guauajuato pour un certain laps de temps et ils ont avancé des fonds pour le dit contrat: aujourd'hui le gouvernement d'Herrera veut annuler ce contrat, sous le prétexte que le gouvernement de Santa-Anna n'était que provisoire.

« Le ministre anglais, de son côté, a déclaré que non-seulement ce contrat, mais aussi tout autre, conclu avec des sujets anglais, était valide et devait être respecté. Le 6, à Mexico, tout présageait une révolution; la conduite devait être arrêtée; Gomez Farias, Canalizo et Santa-Anna devaient être les mots de ralliement des divers partis, mais l'échauffourée fut découverte et étouffée.

« Les affaires commerciales sont mortes actuellement. Les étroits cerceaux du congrès nous promettent un nouveau tarif. Dieu sait quand nous l'aurons; en attendant, nous craignons de rien expédier.»

REPUBLIQUE DOMINICAINE.

—Le bricks *Huntres* a apporté des nouvelles de Port-au-Platt du 24 octobre. Le capitaine Baker rapporte que, le 19, il était sorti de ce port une flottille dominicaine de cinq voiles, pour aller attaquer le Cap Haïtien par mer, pendant qu'un corps de 4,000 hommes se rendrait par terre à la même destination. C'est au Cap, on le sait, que le président Pierrot, depuis son avènement, a transporté le siège du gouvernement d'Haïti; c'est par conséquent au cœur même de son ennemi que la jeune république dominicaine veut porter ses coups. On assure que le président Santana vient de mettre en vigueur un décret qui existait depuis quelques mois, mais que l'on avait tenu secret, et qui a pour but de contraindre tous les étrangers qui résident sur le territoire dominicain, à prendre les armes pour défendre le pays qui leur donne l'hospitalité. L'article 6 de ce décret est ainsi conçu: « Les étrangers qui, conformément à l'article 13 de la constitution, sont admis sur le territoire de la république, feront aussi partie de la Garde Civile, après trois mois de séjour dans le pays.» Les étrangers ont refusé d'accepter cet enrôlement forcé, et ils ont, par l'organe de leurs consuls, protesté contre une mesure qui est une violation trop flagrante du droit des gens, pour que le président Santana ne s'empresse pas de faire droit à leur demande de neutralité.

CHARLES ET GEORGE.

On se rit de la simplicité du juste. C'est une lampe que les riches regardent avec mépris, mais qui brillera en son temps. (JOB.)

La famille d'un riche cultivateur de la Normandie était réunie le soir autour du feu. Le chef de cette famille, in tête penché en avant, écoutait avec attention et une sorte de tristesse ce que lui disait son fils, le général Charles Vernon. « Oui, mon père, je viens

vous prier d'assister à mon mariage. — Quel âge a ta future ? — Vingt ans. — Et toi ? Quarante !. O Charles, est-il sage à ton âge d'épouser une fille si jeune ? — Elle restera chez ses parents quand je serai à Paris. — C'est égal, c'est égal ; je n'aime pas cette disproportion, surtout quand il est question de la fille d'un banquier, accoutumée au faste, aux plaisirs. — Mademoiselle Sulmont est fort raisonnable... — Comme toutes les filles, à marier. — Avant le mariage elles sont toutes de petites saintes ; après... Ah ! dame après, c'est autre chose. — Venez à Paris, mon père, vous jugerez vous-même du mérite d'Adèle. — Consentez à partir après-demain ; nous resterons à Paris deux jours incognito, afin d'avoir le temps de vous faire habiller, ainsi que ma sœur. — Il faut indispensablement qu'elle quitte son costume, et qu'elle prenne une femme de chambre : tout cela demandera du temps. — Et tout cela me déplaît souverainement ; j'ai un habit neuf, Thérèse a une jolie robe de taffetas, c'est tout ce qu'il faut. — Songez, mon père, que je m'allie à une famille immensément riche. — Tant mieux pour elle et pour toi... Pour toi, c'est tout au plus car je n'aime pas cette fille riche, jeune et belle, qui épouse un homme de quarante ans. — Elle l'épouse parce que cet homme est général, baron, et que sa poitrine est décorée de quatre ordres honorables. — Alors je ne vais pas à la noce. — Pourquoi donc ? — C'est que je méprise les gens qui font un mariage comme on fait une affaire d'argent. — Ton beau-père a la gloire de vouloir mettre une baronnie dans sa famille, il achète cette baronnie quatre cent mille francs, c'est un marché tout comme un autre, voilà tout. — Faire un marché du mariage !... y compter la vertu pour zéro, et le bonheur comme une fable !... Ah ! quel temps ! ah ! quelles mœurs ! — Mais, mon père, dit le colonel Georges, mon frère ne vous dit pas que son mérite a déterminé la famille Sulmont en sa faveur. — Tu le crois, Georges ! — Je le pense. — Mon mérite (si mérite ; il y a) ne m'a valu jusqu'à présent que des blessures et des rubans ; il va me rendre riche, et cela est d'une *solidité* dont j'avais grand besoin. — De plus, mon mariage me lie avec des familles grandes et anciennes. — La sœur d'Adèle a épousé le fils du marquis d'Albois. — Le marquis d'Albois ! le petit-fils du duc d'Albois ? — Oui, mon père. — Et il a épousé la fille d'un roturier ? — D'un roturier, seigneur suzerain de cinq ou six millions. — Je ne vais pas à ta noce, mon enfant ; plus tu m'en parles, moins j'y veux aller : ces gens métalliques m'inspirent un dégoût... ! — Mais il y a là des alliances illustres. — Elles devraient te faire peur. — Ton mérite, ta baronnie gagnée à la pointe de l'épée, tout cela sera compté pour rien par la famille d'Albois, et tu resteras à leurs yeux le fils d'un paysan. — Heureux encore si tes Sulmont n'imitent pas l'insolence de leurs nobles alliés. — Et toi, George, te maries-tu ? — Non, mon père ; je n'ai pas encore trouvé la femme que je désire. — Ou plutôt la dot ; car c'est de l'argent que tu veux. — Si cela est ainsi, reste avec moi ; autrefois tu t'y trouvais heureux. — Il est vrai, que ta mère vivait alors, vraie sainte que je pleure toujours. — Et que nous pleurons tous, dit Thérèse en s'essuyant les yeux. — Et que je n'oublierai jamais, dit George attendri. — Mon père, reprit le général d'une voix sombre, pourquoi vous apesantir sur ce triste passé ? — Pourquoi, Charles ? — Pourquoi ? Pour payer mon tribut de regrets à la femme qui a fait trente-six ans mon bonheur. — Ce souvenir vous fait mal. — Et quand cela serait, cette crainte devrait-elle m'empêcher de penser à ta mère ? — Non, je n'ai point cherché comme vous, froids habitants des villes, à étouffer les regrets d'une légitime douleur. — Ce souvenir est une religion aussi chère, aussi sacrée pour Thérèse que pour moi. — Si je chassais ta mère de ma pensée, je croirais lui donner une seconde mort. — Perdue pour mes yeux, elle vit toujours dans mon souvenir. — Regarde ce lit, c'est là que la sainte expira. — Je la vois encore se soulevant pour me dire : " J'ai rêvé cette nuit que Charles avait été tué. — O mon Dieu, tué ! Non, non, Seigneur, ne le faites point mourir qu'il ne soit digne de paraître devant vous. — Mon ami, continua-t-elle dans une extrême agitation, écris à Charles, écris-lui sur-le-champ que sa mère mourante le conjure de penser à son salut, et que la gloire de ce monde est comme la poussière que le vent disperse au loin. — Dis-lui que, près d'entrer dans l'éternité, j'en découvre les secrets... Qu'ils sont terribles !... Malheur, malheur à qui ne pense point à l'avenir ! " — Ma femme dit ces mots avec force, puis elle retomba sur son oreiller, se tut longtemps, et reprit d'une voix mourante : " Adieu ! je vois les anges... " Elle expira. — T'en souviens-tu, George ? — Si je m'en souviens ! — Un tel souvenir ne s'efface jamais. — Bien, mon enfant ! j'aime à voir que le métier des armes n'a pas endurci ton cœur. — Pour toi, Charles, il faut que je te le dise, je te trouve froid, indifférent. — Tu as reçu les témoignages de ma tendresse sans y répondre ; tu es poli, mais tu n'es plus aimant. — Moi, mon père ? — Je vous jure que je suis toujours le même. — Non, mon fils, l'ambi-

tion est tout pour toi, et je ne suis plus nécessaire au bonheur de ta vie. — Croyez... — Je crois les faits : il y a trois ans que je ne t'ai vu, et tu restes six mois sans m'écrire. — Me parler n'est donc plus un des besoins de ton cœur ? m'entendre n'est donc plus une jouissance pour toi ? — Ah ! Charles, est-ce ainsi qu'on aime ? — Songes-tu que j'ai soixante-douze ans, que demain peut-être je descendrai à ma froide et dernière demeure ; que peut-être je te vois pour la dernière fois, que pour la dernière fois je presse dans ma main ta main froide et immobile, et que mes yeux humides de larmes s'arrêtent sur tes yeux secs et distraits ? — Ah ! Charles, Charles, pourquoi t'ai-je revu, si tu n'apportes ici qu'une vaine image de ce fils qui fut si tendre, qui m'est toujours si cher ? — Vous me jugez avec trop de sévérité, mon père ; j'avoue que les grands intérêts qui m'occupent me donnent parfois de la préoccupation... — Ces intérêts, ne tueraient pas en toi les affections de la nature, si tu n'y joignais mille désirs ambitieux... — Mais silence, pauvre vieillard ! ne sonde pas une plaie qui s'envenime en y touchant. — Embrasse-moi, Charles, trompe-moi, laisse-moi croire que tu m'aime encore."

Suite au prochain numéro.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES
ET MARCHANDS DE CETTE VILLE,

LE CALENDRIER POUR 1846.

Prix : £1 la grosse ; 2 schellings la douzaine.

7 Novembre 1845.

Livres

A L'USAGE DES

ECOLES CHRÉTIENNES ET AUTRES,

A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES SOUSSIGNÉS viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'en réduire encore LES PRIX DE JOUR EN JOUR, ils s'engagent à les vendre **A CINQ PAR CENT**, MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS, POUR ARGENT COMPTANT.

E. R. FABRE & Cie.

Rue St. Vincent, No. 3,
6 novembre 1845.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

ATTENDUS TRÈS PROCHAINEMENT.

LE SOUSSIGNÉ recevra à Montréal, par les premiers arrivages d'automne UN ASSORTIMENT TRÈS-VARIÉ d'ornemens et d'étoffes d'Eglise, avec leurs fournitures complètes.

On pourra par là même choisir entre des ornemens faits en Europe, et les différents genres d'étoffes à faire confectionner en ce pays.

J. C. ROBILLARD.

Agent pour ornemens et objets d'Eglise.

Montréal, 15 septembre 1845.

GARNITURE COMPLETE

(EN DRAP D'ARGENT BROCHÉ EN OR FIN RELEVÉ.)

A VENDRE:

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir et offre à des PRIX réduits, UNE CHASUBLE, Fond drap d'argent gaufré (mat.)

avec croix sur fond d'argent brun, (luisant), broché en or, relevé et tout

2 DALMATIQUES. Fond ditto ditto ditto ditto ditto

ORFROIS ditto ditto ditto ditto ditto

UNE CHAPE, Fond ditto ditto ditto ditto ditto

CHAPERON et BANDES ditto ditto ditto ditto ditto

LA CROIX, porte, un chiffre de MARIE, broché tout or, au milieu d'une

GLOIRE or et argent.

LE CHAPERON, porte, un CŒUR DE MARIE, or et argent

N. B. — Un filet GRAMOISI court autour de toutes les brochures, et fait saillir avec beaucoup d'avantage, le contraste de l'or mat, sur fond brun.

S'adresser par lettre à

J. C. ROBILLARD, No. 5, Nassau St.

New-York.

AGENCE D'ORNEMENS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL CHEZ LES SŒURS GRISSES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)

A QUÉBEC " MM. J. ET O. CRÉMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.

A NEW-YORK " J. C. ROBILLARD, RUE BEAVER, No. 32.

MESSIEURS LES CURÉS apprendront sans doute avec plaisir que dans le but de faciliter leur choix et d'accélérer l'expédition de leurs commandes, les Dames de l'Hôpital Général viennent d'accorder au Soussigné, leur puissante entremise auprès du Clergé de ce Diocèse.

Les doutes qu'on aurait pu entretenir, lors d'une annonce précédente au sujet des précieux avantages de cette nouvelle voie d'importation d'objets d'église, ne peuvent manquer de disparaître aujourd'hui, en présence de la recommandation et du concours de l'Établissement si respectable qui veut bien devenir intermédiaire des ordres à remettre au Soussigné.

Dans l'exécution des objets désirés, les fabricants s'attacheront spécialement à la nouveauté des dessins, à la bonne qualité et surtout aux bas prix qui ont déjà signalé les divers ornemens livrés au clergé des États-Unis et de ce pays.

POUR PLUS AMPLES DÉTAILS, les MM. du Clergé voudront bien s'adresser à l'HOPITAL-GÉNÉRAL où sont mis en vente, quelques ornemens dont le bon goût ne peut manquer de plaire et d'obtenir de nouvelles commandes.

ON y trouvera aussi des ÉCHANTILLONS

DE DRAP D'OR ET D'ARGENT.

SATINS DE DIVERSES COULEURS.

DAMAS BROCHÉ OR OU ARGENT.

ORFROIS DE DALMATIQUES

" " CHAPES.

— DE PLUS —

CROIX DE CHASUBLES ASSORTIES;

ÉTOILES PASTORALES " "

SUR DAMAS BLANC, VERT, VIOLET, CRAMOISI ET NOIR.

BROCHÉ OR OU ARGENT AVEC OR SANS COULEURS.

GLANDS DE DALMATIQUES ET D'ÉTOILES.

FRANGES ET GALONS OR FIN

" " OR MI-FIN,

" " SOIE JAUNE ET BLANCHE.

Il est important d'observer que le but de l'agence acceptée par les DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL n'étant que de concentrer les ordres de ce diocèse; les articles livrés à leur établissement seront tous portés aux prix de la facture originale qui sera adressée directement et sans entremise, si on le préfère.

N. B. Les ornemens qu'on voudra faire confectionner en ce pays, seront importés au complet des étoffes, galons et franges nécessaires et confiés si on le désire, aux talens si connus des DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL.

J. C. ROBILLARD, 32, Beaver St.

New-York.

ATELIER DE RELIEUR.
CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue STE. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

— ET —

Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

— AUSSI: —

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 19 juin 1845.

V. BRASSART,

PROFESSEUR DE CLARINETTE,
ÉLÈVE DU CÉLÈBRE STRADIO,

Ex-Professeur du Prince de Chimay, en Belgique.

RECEMMENT arrivé en cette ville, à l'honneur d'informer les amateurs de la MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE qu'il est prêt à faire des ÉLÈVES, soit pour la Musique Vocale, pour la Clarinette ou pour former des BANDES MUSICALES. Il ira donner des leçons à domicile. S'adresser, rue St. Constant, No. 150, faubourg St. Laurent, maison de M. JOHN RAFFER, 4^{ème} porte en montant la rue.

11 novembre 1845.

PROSPECTUS
DE LA
PUBLICATION D'UNE NOUVELLE
CARTE GÉOGRAPHIQUE
DU
CANADA

ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c

PAR
JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des États limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prend maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des États-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY

Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procurent dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPRONX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.

Chaque insertion subséquente, 7d.

Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.

Chaque insertion subséquente, 10d.

Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.

Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PRÊTRE.